



FRÉJUS CANAL TROPHY

2^{ème} édition - Dimanche 29 septembre 2019

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

1- PRÉSENTATION

La lecture attentive du présent règlement est obligatoire.

La seconde édition du « **FRÉJUS CANAL TROPHY** » est organisée par la « **SEM Port Fréjus** », en collaboration avec la « **Ville de Fréjus** » et « **l'AMSLF Natation** ». Cette manifestation sportive de natation en eau libre aura lieu le dimanche **29 septembre 2019**, avec un départ se faisant sous la **Passerelle piétonne en bois du Port de Fréjus**, et d'une arrivée sur la **Plage de la Base Nature**.

2- PROGRAMME

2 courses sont au programme cette année : **1.5 kms** et **3 kms**, réalisés de manière individuelle.

- **1500 mètres**

Ouvert à tous à partir de 11 ans.
Toutes les combinaisons sont autorisées.
Le départ sera donné à 10h00.
L'arrivée est prévue sur la plage de la Base Nature.
Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Tarif : 10€ + 10€ de licence pour les non-licenciés FFN en compétition.

- **3000 mètres**

Ouvert à tous à partir de 11 ans.
Toutes les combinaisons sont autorisées.
Le départ sera donné à 10h30.
L'arrivée est prévue sur la plage de la Base Nature.
Temps de l'épreuve limité à 1 heure et 30 minutes.
Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

- Tarif : 20 € + 10 € de licence pour les non-licenciés FFN en compétition.

- Tarif adhérent AMSLF Natation : 15€ + 10€ de licence pour les non-licenciés FFN en compétition.

-

Le « **FRÉJUS CANAL TROPHY** » est limité à **150 participants** sur les deux épreuves.



3- INSCRIPTIONS

Chaque épreuve est ouverte à tous les nageurs, licenciés ou non à la Fédération Française de natation. Pour tous les nageurs, l'inscription et le paiement se feront en ligne sur la plateforme www.sportips.fr

Les inscriptions seront ouvertes sur internet à partir du 15 juin 2019, et clôturées le 27 septembre 2019 à 23h30. Le jour de la course, les inscriptions sur place seront possibles à partir de 08h30, dans la limite du nombre d'engagements autorisés (150 nageurs maximum sur les deux épreuves), avec application d'une majoration de 5 € sur le tarif initial.

L'inscription sera validée à la réception (physique ou électronique) du montant d'inscription.

Pour les deux épreuves, les personnes non-licenciées en compétition à la Fédération Française de Natation, devront fournir un certificat médical de non contre indication de la pratique de la natation en compétition de moins d'un an. La licence « Eau libre » est valable 12 mois. Elle assure le nageur sur l'ensemble des épreuves d'eau libre auxquelles il participe.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à connaître, respecter le règlement de l'épreuve et valider les renseignements fournis. L'inscription au « Fréjus Canal Trophy » vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît :

- 1- Etre suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit.
- 2- Etre, sous sa seule responsabilité, apte à décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.
- 3- Tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge les organisateurs de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuels contre tous participants ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.
- 4- Pour les mineurs, la signature de la liste d'émargement d'un représentant majeur vaut une autorisation parentale autorisant à courir sur ces épreuves (1500m et 3000m).

4- ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle des ses préposés et de tous les participants au « Fréjus Canal Trophy ».

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

5- SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par la mise en place de « Canoës » et de « Paddles » qui suivront le groupe tout le long de la partie aquatique, ainsi que par la présence de secours composés de 2 BEESAN ou pompiers.

Une embarcation sera également mise à disposition pour les deux épreuves par la capitainerie.

Un poste de secours sera en mis place à l'arrivée, lors des 2 épreuves. Chaque bénévole sera en mesure de contacter l'équipe et poste de secours par talkie-walkie ou sifflet.

Un briefing général aura lieu avant le départ de la course, et entrée dans l'eau des nageurs. Les concurrents devront respecter les consignes qui leur seront données.

6- DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DÉTAILS DES ÉPREUVES

a) Retrait des bonnets et bracelets

Le retrait des bonnets et des bracelets, ainsi que le marquage pour les courses, se feront le dimanche 29 septembre à partir de 08h30 sur le lieu de départ (îlot de Port-Fréjus, avant passerelle) sur présentation d'une pièce d'identité.

A cet effet, et s'ils n'ont pas été préalablement remis lors de l'inscription, vous devrez obligatoirement présenter les documents définis ci-dessous :

- Licence F.F.N. en compétition, en cours de validité pour la saison.
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation ou du triathlon en compétition, de moins d'un an.

ATTENTION : En l'absence de ces documents, le dossard ne pourra pas vous être remis, et vous ne pourrez pas prendre le départ ni prétendre au remboursement des frais d'inscriptions.

b) L'équipement des nageurs

Chaque nageur aura l'obligation de porter le bonnet fourni par l'organisation, ainsi que la puce nécessaire au chronométrage si celui-ci est automatique. Le bracelet incluant la puce magnétique devra être restitué à la fin de l'épreuve.

Sont autorisés :

- Le port de tous types de combinaisons.
- Tous types de lunettes de natation.
- Le port d'un pince-nez.
- le port d'un masque de natation.
- Les bouchons d'oreilles.
- Graisse ou toutes autres substances analogues.

Sont interdits :

- Les plaquettes, les pulls boy.
- Les palmes.
- Les gilets de sauvetage, bijoux, bagues, colliers ou bracelets apparents.
- Les ongles non coupés.

c) Température de l'eau

Aucune température minimale n'est requise pour la partie aquatique des épreuves. Les participants seront avertis de la température de l'eau avant le départ. Le port d'une combinaison sera obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 17°.

d) Vestiaire

Un vestiaire sera mis à disposition des concurrents au départ. Ils pourront y déposer uniquement leur change, à l'exception de toutes autres affaires ou biens personnels. Ce vestiaire sera ensuite transféré par navette à l'arrivée de la course. Chaque participant devra présenter son bonnet de bain avec son numéro de dossard, afin de récupérer son vestiaire également numéroté. Il est ici rappelé que l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détériorations des biens personnels.

e) Chronométrage

Les deux épreuves du « Fréjus Canal Trophy » seront chronométrées de manière électronique ou manuelle. Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils aient franchi la ligne d'arrivée, à la condition impérative qu'ils soient toujours en possession du bracelet à puce électronique et du bonnet. La perte du bracelet et/ou du bonnet entraînera la disqualification du concurrent.

f) Consignes de départ et arrivée de course

DÉPART

Tous les participants sont tenus d'être présents lors de la réunion de sécurité, et de présentation de l'épreuve.

A 09h40 : Réunion technique pour les 1500m.

A 10h10 : Réunion technique pour les 3000m.

Le chef de sécurité indiquera à cette occasion les consignes à respecter par les participants. L'éventuelle modification du parcours sera précisée lors de cette réunion. A l'issue de cette réunion, les nageurs disposeront de 10 à 15 minutes pour s'échauffer, avant de se tenir prêts pour le départ dans l'eau.

A l'appel du directeur de course, 5 minutes avant le départ, tous les nageurs se regrouperont derrière la ligne de départ matérialisée par une ligne fictive, sous la passerelle de Port-Fréjus. Le départ de groupe se fait au commandement du starter. Il aura lieu en pleine eau sous la passerelle de Port-Fréjus, lancé au sifflet ou par corne de brume dans l'eau, comme indiqué par le directeur de course. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course pouvant entraîner la disqualification.

1^{er} départ à 10h00 pour les 1500m.

2^{ème} départ à 10h30 pour les 3000m.

ARRIVÉE

L'arrivée se fera sur la plage de la Base Nature de Fréjus. Le nageur doit obligatoirement passer la ligne d'arrivée matérialisée par une arche ou deux flammes distinctives, et devra faire reconnaître son numéro de dossard par l'un des trois organisateurs postés derrière la ligne (Bonnet de bain ou bracelet électronique).

g) Respect et sportivité

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles et les spectateurs, avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité, un concurrent pouvant être disqualifié en cas de comportement non-sportif. Toute obstruction ou brutalité entraînera la disqualification du nageur, auteur de ces faits. La direction de course se réserve le droit de sortir de l'eau les participants mettant en difficulté la sécurité de l'épreuve.

7- LIMITES MÉTÉOROLOGIQUES OU ANNULATION

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les épreuves se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité.

L'organisation se réserve le droit d'adapter les épreuves en modifiant le tracé et les horaires de courses.

Elle se réserve également le droit de supprimer ou interrompre les épreuves si des situations imprévues indépendantes de sa volonté l'y obligent (alerte orange, orage, tempête, pollution etc...)

En cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempéries, ou toute autre raison à la discrétion de l'organisateur, l'intégralité des droits d'inscription restera acquise. Un remboursement sera effectué si le concurrent présente un certificat médical lui interdisant la course avant l'épreuve.

8- ENVIRONNEMENT

Le « Fréjus Canal Trophy » se déroulant au sein du port de Fréjus et en milieu naturel de la baie et plage de la base nature de Fréjus, nous sensibilisons la totalité des nageurs, bénévoles et spectateurs à respecter la plage et le port. Aucun jet de débris dans le port, la mer ou la plage ne sera toléré. Les concurrents qui emporteront avec eux un ravitaillement sous combinaison devront impérativement rapporter emballages et autres à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet. Tout concurrent convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié.

9- DROITS D'IMAGE

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartiendra d'en informer par écrit l'organisateur, en indiquant nom, prénom et adresse.

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droit, tels que médias, à utiliser les images ou toutes productions audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur lesquelles ils pourraient apparaître, ceci sur tous supports, y compris pour les projections éventuelles diffusées à l'issue de cette journée.

10- CLASSEMENT

Seront récompensés les 3 premiers concurrents au scratch de chaque catégorie.

- ❖ Hommes (+ de 16 ans)
- ❖ Femmes (+ de 16 ans)
- ❖ Garçons (entre 11 et 15 ans)
- ❖ Filles (entre 11 et 15 ans)

11- FICHE RÉCAPITULATIVE DES HORAIRES

Déroulé de la journée	
Dimanche 29 septembre 2019	
8h30	Ouverture des inscriptions sur place et Retrait des dossards du 1,5km et 3km (Port Fréjus)
9h40	Réunion Technique et de sécurité du 1,5km
9h45	Echauffement dans l'eau du 1,5km
10h00	Départ du 1,5km
10h10	Réunion Technique et de sécurité du 1,5km
10h15	Echauffement dans l'eau du 3km
10h30	Départ du 3km
12h30	Remise des récompenses sur la plage de la Base Nature

